

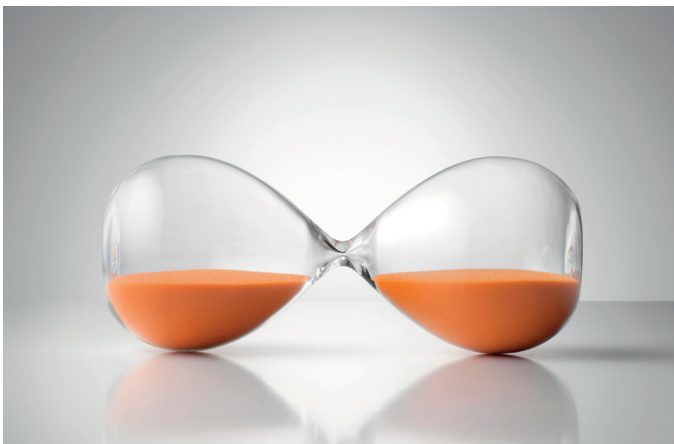


# Accord Intergénérationnel

## Nouveau dispositif milieu de carrière

Le dispositif «*respiration*» est proposé aux salariés en milieu de carrière afin de leur permettre de se développer ou de prendre un temps de respiration dans leur activité avant de reprendre le cours de leur carrière chez Orange.

Il s'agit d'une expérimentation, basée sur le volontariat, sur une période de deux ans qui prendra fin au 31 décembre 2023 et dont les projets devront être partagés avec les managers et validés par les RH afin d'étudier, entre autres, les opportunités de postes à l'issue de ces périodes de «*respiration*». Un volume annuel maximum de 250 places sera accordé et réparti entre cadres et non cadres à part égale.



### Quels avantages ?

- Favoriser l'inscription dans un cycle universitaire ou à une formation sans rapport direct avec son activité professionnelle,

s'engager aux côtés d'associations, dispenser des formations dans les écoles, universités, instituts de recherche ou contribuer à des projets dans des start-up ou PME.

- Vivre une nouvelle aventure professionnelle et/ou personnelle, développer ses capacités d'adaptation, se mettre en situation dans un nouvel environnement.
- Développer les compétences.
- Favoriser l'évolution professionnelle, la variété des parcours et l'engagement associatif.
- Développer l'attractivité.

### Quels sont les critères d'éligibilité pour le dispositif Respiration ?

- Avoir 10 ans d'ancienneté dans le Groupe et 1 an sur son poste.
- Congé d'une durée entre 3 et 12 mois.
- Rejoindre un poste de niveau équivalent à son retour.
- Déposer un dossier complet et motivé.

### Quelle est la contribution financière d'Orange ?

- 70% de rémunération + complément éventuel par CET (Compte Epargne Temps) si disponible.
- 100% de rémunération pour la mise à disposition en start-up ou autres entreprises dès lors que le salarié est refacturé.

Les militants FOCom sont à vos côtés au quotidien pour vous accompagner.



J'adhère à FOCom en ligne

